

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Eric Stauffer, Patrick Lussi, Jean-François Girardet, Thierry Cerutti, Carlos Medeiros, André Python, Pascal Spuhler, Jean Sanchez, Henry Rappaz, Sandro Pistis, François Baertschi, Jean-Marie Voumard, Michel Baud, Ronald Zacharias, Danièle Magnin, Francisco Valentin, Claude Jeanneret, Philippe Joye, Daniel Sormanni, Stéphane Florey, Eric Leyvraz, Sandra Golay, Christina Meissner, Christian Flury, Marie-Thérèse Engelberts, Marc Falquet, Michel Amaudruz, Bernhard Riedweg

Date de dépôt : 14 avril 2014

Proposition de motion

Création d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur les investissements des Services industriels de Genève – SIG

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 230E, alinéa 3 de la loi portant règlement du Grand Conseil ;
- les réévaluations, à moins 188 millions de francs, divulguées publiquement par le Conseil d'Etat et opérées sur le bilan des SIG dans le cadre des comptes consolidés 2013 pour l'Etat de Genève ;
- que cette réévaluation concerne des investissements hasardeux/spéculatifs dont certains sur des marchés boursiers ;
- que la mission constitutionnelle des SIG est de fournir à la population genevoise de l'énergie au meilleur prix ;
- que la spéculation boursière est manifestement hors de la mission constitutionnelle des SIG ;
- que les SIG, au bénéfice d'un monopole étatique, ne pouvant, de par la loi, présenter des budgets déficitaires, toutes les pertes engendrées par

cette politique irresponsable sont, in fine, assumées par l'ensemble des clients de SIG, parmi lesquels des personnes à revenu modeste ;

- l'article 230E, alinéa 1 de la loi portant règlement du Grand Conseil ;
- l'impossibilité pour le Grand Conseil d'amender le budget des SIG ;
- la dissimulation d'informations prépondérantes aux membres du conseil d'administration, pourtant appelés à prendre des décisions en toute connaissance de cause ;
- que la rétention d'informations par l'opérationnel, au motif du secret des affaires, empêche le conseil d'administration de fonctionner conformément à la loi et surtout dans le sens des intérêts des citoyennes et citoyens qui vivent à Genève et financent les SIG ;

invite le Grand Conseil

à nommer une commission d'enquête parlementaire chargée notamment :

- de faire toute la lumière sur les investissements opérés par les SIG dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que sur les intermédiaires financiers y ayant participé ;
- d'investiguer sur les processus et critères d'investissements dans des sociétés privées, notamment sur les prêts consentis sans intérêts ;
- d'évaluer les risques contractuels auxquels les SIG s'exposent du fait de cette politique d'investissement ;
- de se prononcer sur la possibilité d'une interdiction d'investissement dans des sociétés cotées en bourse en deçà de la minorité de blocage ;
- de se prononcer sur une modification de la LSIG conférant au Grand Conseil la possibilité d'amender les budgets des SIG ;
- de rendre rapport au Grand Conseil sur le résultat de ces investigations d'ici au 30 janvier 2015.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un récent article paru dans le « MATIN DIMANCHE » a fait état d'une perte de 180 000 000 F sur un investissement de 330 000 000 F (pour acquérir moins de 16% du capital de la société) des Services industriels de Genève, exclusivement dans la société EDH (Energiedienst Holding).

Il sied de préciser que dans les comptes consolidés de l'Etat, une perte au 31 décembre 2013 ne fait état que de (-) 70 000 000 F.

D'autres dossiers brûlants, comme la récente plainte pénale à l'encontre des SIG déposée par Martin Senn, propriétaire de Swisswinds Development GmbH, une Sàrl au capital de 20 000 F, alors même que ce Monsieur a reçu plusieurs dizaines de millions de francs de la part des Services industriels de Genève qui ont fait l'acquisition d'une part très minoritaire de sa société. Le tout sur la base d'un contrat léonin en faveur de Swisswinds Development GmbH.

L'affaire Ennova continue à défrayer la chronique, s'agissant d'une société dans laquelle les investissements et autres prêts des SIG avoisinent les cinquante millions de francs (50 000 000 F) pour une participation très minoritaire (20%) dans le capital de la société. Le tout sur la base d'un contrat léonin en faveur de Ennova SA (Juel III).

Le scandale de la fibre optique dans lequel les SIG ont conclu un contrat avec une autre régie publique, Swisscom, laissant à Swisscom les profits de l'installation de la fibre au centre-ville qui est en même temps celle dans laquelle les coûts sont les plus bas, ce qui permet une maximalisation des profits en faveur de Swisscom et laissant aux SIG la partie rurale du canton dans laquelle les investissements sont les plus lourds alors que les revenus sont les plus faibles. Tout en précisant qu'au sens de la loi les SIG n'ont pas le droit de vendre le contenu a contrario de Swisscom TV, qui vend également la téléphonie. Sans même imaginer un seul instant que les SIG avec ce contrat léonin en faveur de Swisscom allaient faire une concurrence déloyale aux sociétés communales telles 022 Télégeneve, Lancy TV, TéléOnex SA, Meyrin TV.

Aujourd'hui, dans les comptes consolidés de l'Etat apparaît une perte de 45 000 000 F sur le contrat SIG/Swisscom alors que nous savons que l'investissement initial prévu avoisine les 250 000 000 F donc 150 000 000 F déjà consommés.

Nous laissons le soin à la future commission d'enquête parlementaire de savoir ce qu'il est advenu du barrage de la Grande Dixence payé en grande partie par les Genevois, cédé in fine à une autre société cotée en bourse, Alpiq, dont les pertes se chiffrent en centaines de millions de francs !

A l'heure où le Grand Conseil, à chaque exercice budgétaire, cherche à économiser quelques dizaines de millions, parfois au prix de grands sacrifices de personnes démunies, il n'est pas acceptable qu'un établissement de droit public, qui plus est au bénéfice d'un monopole d'Etat, puisse impunément abuser du denier public plus longtemps.

Pour toutes les bonnes raisons qui figurent ci-dessus, nous vous encourageons, Mesdames, Messieurs les députés, à soutenir la création de la présente commission d'enquête parlementaire en dehors de tout clivage politique.